

Tutorat et accompagnement Certificat de compétence

Pour la formation des tuteurs de l'alternance au sein de votre entreprise

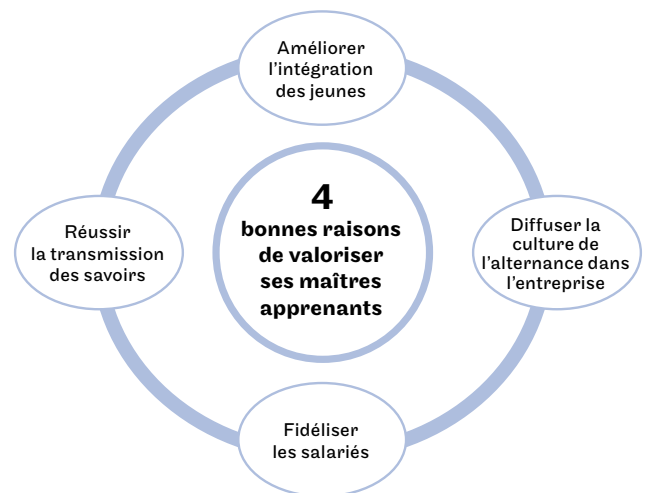
- Vous employez des alternants en contrats d'apprentissage, de professionnalisation ou des stagiaires ?
- Vous souhaitez accroître l'efficacité des tuteurs de l'alternance au sein de votre entreprise ?
- Vous cherchez à certifier par le biais de la formation professionnelle les compétences de vos tuteurs ?

Le Cnam s'engage

- À professionnaliser les tuteurs/maîtres d'apprentissage qui, en entreprise, accueillent et accompagnent les salariés sous contrat en alternance.
- À faire reconnaître et valider leurs compétences par une certification d'établissement.

Le certificat de compétence proposé par le Cnam permet d'aller au-delà de la reconnaissance ou de la formation organisée par l'entreprise ou la branche.

Ce certificat valide des acquis, une formation et des fonctions exercées, et s'inscrit dans le cursus individuel de la personne qui exerce ces fonctions dans un cadre bien plus large que l'entreprise ou la branche, notamment en cas de mobilité professionnelle



Savez-vous que ?

- La loi du 5 mars 2014 stipule que l'employeur doit désigner un tuteur pour chaque salarié en contrat d'alternance.
- Le nombre de salariés en alternance est d'environ 650 000 par an.
- Le gouvernement a institué un « quota » d'alternants pour les entreprises : sans respect du quota imposé, variable selon la taille des entreprises, celles-ci seront soumises à une surtaxe d'apprentissage.
- 69 % des apprentis trouvent un emploi durable à l'issue de leur formation.
- Le Cnam forme 5700 alternants par an sur tout le territoire national.
- Le Cnam a certifié plus d'un millier de formateurs de CFA au titre formateur de l'alternance.

Conservatoire national des arts et métiers

Public visé/ prérequis

- Tuteurs, coach et maîtres d'apprentissage
- Aucun prérequis

Compétences & objectifs

- Accueillir, aider, informer et guider l'apprenant ;
- Accompagner l'apprenant dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet professionnel ;
- Communiquer son expérience professionnelle grâce à son expertise professionnelle ;
- Accompagner le développement des compétences et de leur évaluation ;
- Participer à la construction du processus de professionnalisation en lien avec les acteurs de l'alternance.

Descriptif de la formation

Le certificat de compétence se compose de deux unités d'enseignement (UE) et d'une unité d'activité (UA)

FAD 120 6 ECTS	Tutorat et accompagnement dans les formations en alternance Objectif : identifier le rôle, les missions, la posture du tuteur en entreprise tout au long du parcours de formation de l'alternant.
FAD 130 6 ECTS	Élaboration, formalisation et communication de l'expérience professionnelle Objectif : mobiliser l'expérience des différentes activités du tuteur et de la formaliser à l'aide d'outils et de méthodes telle que l'analyse réflexive.
UA 220T 10 ECTS	Synthèse professionnelle Objectif : valider l'ensemble du certificat de compétence ; cette UA consiste à analyser une situation de tutorat devant un jury de deux personnes.

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits

L'obtention du certificat de compétences mobilise 6 jours en présentiel et 6 jours en distanciel.

La formation repose sur une pédagogie active alternant connaissances théoriques, travaux en groupe et sous-groupe, échanges d'expérience et mise en situation.

Nos enseignants interviennent auprès des centres de formation d'apprentis pour l'optimisation du processus d'apprentissage et de la communication entre les acteurs de l'alternance : organisme de formation/entreprise/alternants.

Modalités pratiques

- Formation en groupe (groupe 15 personnes)
- Interentreprises (cours en journée), Paris
- Intra-entreprise ou sur mesure

Tarif : 3 990 €

N'hésitez pas à nous contacter

entreprises.cnam.fr

sandrine.nacreon@cnam.fr

01 58 80 87 80

Cnam Entreprise
292, rue Saint-Martin
Case courrier 1ASP13
75003 Paris

